



**Procès - verbal de la séance du Conseil municipal de Vignols
du 27 juillet 2023**

Présents : M SOUZY, E BOYER, A DOUSSAUD, S BESSON, R ESPALIEU, I ROSIER, S TALLET, S VEYSSEIX, JJ SANS, I VIALLE, P PLAZE.

Absents excusés : B DAUBECH (donne pouvoir à JJ SANS), O SAVIGNAC.

Absent : F CURNIL.

Début de séance à 19H30.

Date de convocation : 18 juillet 2023.

Secrétaire de séance : Rémi ESPALIEU.

Mme le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2023.

Mme Le Maire indique qu'installer un pigeonnier pour stériliser les pigeons coûte entre 2 à 3 000€ et que faire stériliser les chats auprès de l'association 30 millions d'amis serait à 50 % à la charge de la commune.

Jean-Jacques SANS demande qui est responsable de l'association « Voisin vigilant ». Mme Le Maire indique ne pas connaître cette association.

Jean-Jacques SANS demande le prix du pot offert pas la Mairie pour l'inauguration du boulodrome. Evelyne BOYER indique 185.06€ HT. Jean-Jacques SANS fait remarquer que le pot offert par la Mairie pour la fête de la nature n'était que de 71 €HT alors que toute la population était invitée et pas seulement les boulistes.

ADOPTE : 8 VOIX POUR – 3 VOIX CONTRE – 1 ABSTENTION

Ordre du jour

- Instauration d'une tarification sociale pour les repas cantine : Cantine à 1 €
- Relèvement de la rémunération ATSEM

1 – Instauration d'une tarification sociale pour les repas cantine : Cantine à 1 euro

Alexandra DOUSSAUD explique au Conseil Municipal que l'Etat propose aux collectivités la mise en place de « la cantine à 1 € » dans le cadre du plan pauvreté, l'objectif étant de garantir à tous les enfants des repas équilibrés.

Une tarification sociale des repas cantine comportant à minima trois tranches doit être mise en place et consiste à appliquer des tarifs différents aux familles, en fonction de leurs revenus. A chaque repas facturé 1€, ou moins, aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000 €, une subvention de 3€ est allouée par l'Etat aux collectivités. Les communes éligibles sont celles bénéficiant de la DSR péréquation : les communes de Lascaux, Saint-Solve et Vignols composant le RPCI bénéficient de la DRS Péréquation.

Alexandra DOUSSAUD propose l'application de la tarification sociale comme suit :

Quotient familial	Tarif
0 -1 000	1€
1 001 à 2 000	2€
2 001 à 3 500	3€
Au-dessus de 3 501	3,50 €



Une convention triennale doit être signée avec l'ASP et la mise en place est pour le 01/09/2023.

Alexandra DOUSSAUD précise que sur 2021/2022, sur 53 enfants qui fréquentaient la cantine :

- 31 enfants auraient pu bénéficier du tarif à 1€.
- 21 enfants auraient pu bénéficier du tarif à 2€.
- 1 enfant serait sur un tarif à 3€.

Le tarif actuel de la cantine est de 2.85€.

Pauline PLAZE demande si la composition des repas sera affectée par cette nouvelle offre. Alexandra DOUSSAUD indique que cela ne changera rien aux repas mais seulement le tarif qui est subventionné par l'Etat.

Pauline PLAZE demande s'il y a beaucoup d'impayés pour la cantine. Mme Le Maire indique qu'il y a très peu d'impayés (1 ou 2) et qu'ils sont gérés par la CAF.

Jean-Jacques SANS demande qui est l'ASP. La secrétaire de mairie précise que c'est l'agence des services et de paiement de l'Etat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 – Relèvement de la rémunération ATSEM

Madame le Maire rappelle la rémunération du poste d'agent spécialisé principal 2° classe des écoles maternelles à temps non complet (33 heures hebdomadaires), fixée à l'indice majoré 396 / brut 369, au 1^{er} juillet 2023.

Compte tenu de l'évolution des tâches de cet agent, Madame le Maire propose de relever sa rémunération. La rémunération à l'indice brut 430/ indice majoré 380 sera appliquée à compter du 1^{er} septembre 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 – Questions diverses

1) AXIONE

Mme le Maire indique que l'entreprise AXIONE souhaite avoir l'accord de la Mairie pour démarcher les propriétaires de terrain, afin d'installer des antennes de téléphone mobile pour lutter contre les zones blanches. AXIONE est une entreprise commerciale et n'a pas besoin de l'accord de la Mairie pour effectuer de telles démarches. A l'unanimité, les conseillers ne veulent pas que la Mairie donne suite à cette demande.

2) Pont de Souham

Alexandra DOUSSAUD indique, suite à une étude du cabinet DEJANTE, que le pont de Souham présente un défaut majeur sur sa structure. La solution est de bâtir un nouveau pont. Pour cela la Mairie doit au préalable acheter les terrains adjacents au pont. Jean-Jacques SANS précise qu'il

est préférable que la Mairie demande à la préfecture des renseignements sur la procédure à suivre. Mme le Maire indique qu'elle va contacter la préfecture. Un arrêté municipal interdit la circulation sur ce pont sauf pour les riverains.

3) Talus route du moulin

Alexandra DOUSSAUD indique que la Mairie a reçu un estimatif de 39 200€ HT pour les travaux nécessaires sur ce talus suite à un éboulement. Mme le Maire indique qu'un autre estimatif va être demandé. Jean-Jacques SANS demande le statut de cette route. Mme le Maire indique que c'est une route communale.

4) Aboiement de chiens

Evelyne Boyer indique que des chiens aboient dans le bourg de Vignols. Mme le Maire indique qu'elle va demander au propriétaire de faire cesser les aboiements des chiens.

5) Boulangerie

Sylvia TALLET demande si la boulangerie est vendue. Mme la Maire indique que la vente aux enchères n'a visiblement pas permis de vendre la boulangerie mais qu'elle ne dispose pas d'informations officielles.

6) Cantonniers

Sylvia TALLET demande quels sont les horaires des cantonniers. Elle indique les avoir vu sortir de leur atelier à plusieurs reprises après 19h00. Mme le Maire va se renseigner pour savoir pourquoi les cantonniers étaient dans l'atelier après les horaires de service.

7) Elagage

Stéphane VEYSSEIX indique que l'élagage des arbres sur les terrains de particuliers n'est toujours pas fait et ça empiète sur le domaine public. Mme le Maire indique que des courriers vont être envoyés aux particuliers pour que l'élagage soit effectué.

8) Bénévole arrosage des fleurs

Alexandra DOUSSAUD indique que tous ceux qui sont bénévoles pour arroser des fleurs du centre bourg sont les bienvenus pour apporter leur aide.

Fin de la séance à 21h00.

PV validé lors de la séance du Conseil Municipal du 13/10/2023 (Pour : 9 /Abstention 4),

La Présidente de séance : Martine Souzy

Le secrétaire de séance : Rémi Espalieu



Publié le 17 octobre 2023